



**Syndicat Mixte du Bergeracois pour la Gestion des Déchets**

**Date: 15 octobre 2014**

**Lieu: salle des fêtes - Monbazillac**

**Délégués de Plaisance : Jacques PASSE (rédacteur du compte-rendu)**

### **Ordre du jour.**

#### Délibérations

Indemnité du Receveur Municipal  
Règlement intérieur des déchèteries  
Créations des commissions  
Modification des statuts du SMD3

#### Questions diverses

Proposition de fusion du SMBGD au SMD3  
Evolution des tonnages de déchets depuis janvier 2014

### **Compte rendu**

#### Indemnité du Receveur Municipal

Institution d'une indemnité de conseil (800 euros /an) proposée à 100% en faveur du Receveur Municipal ( Mme Solange JACQUET) à la date du 16/05/14 date à laquelle le Comité syndical a été renouvelé

**Adoptée à l'unanimité**

#### Règlement intérieur des déchèteries

Modification de l'alinéa concernant la présence des enfants mentionnant à l'article 9 « comportement et sécurité des usagers » :  
« les enfants de moins de 14 ans doivent rester dans le véhicule avec une surveillance »

**Adoptée à l'unanimité**

#### Créations des commissions

Il est à noter que ces commissions une fois créées feront l'objet d'élections en interne.

-Commission « déchèteries »

(candidats)

Mr CONSOLI / Mr FAURE / Mme ROBERT-NOYON

Mr BLANCHET / Mr LETURGIE / Mr THIEBAULT

**Elus à l'unanimité**

-Commissions « communication, prévention et tri »  
(candidats)

Mr PEYREBRUNE Président de droit

Mr PLAZY / Mr BOUSQUET / Mr DALARY / Mr CASTANG / Mr CHEYZE / Mr  
BRANDOLY

**Elus à l'unanimité**

Modification des statuts du SMD3

Adoptée à l'unanimité

Questions diverses / Proposition de fusion du SMBGD au SMD3

Une présentation du projet est faite successivement par Messieurs PEYREBRUNE ,  
COLBAC et MARTY

Questions diverses / Evolution des tonnages de déchets depuis janvier 2014

- Sacs noirs : +4,39%
- Sacs jaunes : +1,2%
- Gravats : +23%
- Déchets verts : +23%
- Bois : +52%
- Verre : +7,36%
- Fer : +20%
- Cartons / papiers : +1,7%
- Non valorisable : +3%

**La séance est levée à 20h15**